

Coordonnées du chargé d'affaires :

6, rue de la Carrière
35510 CESSON-SEVIGNE

T: 06 80 61 83 95 - M : 06 80 61 83 95 ishagh.cheikh-

sidiya@bureauveritas.com

V. réf :

N. réf : RICT b n° 1

N° affaire : **29874339/1**

Mission(s) signée(s) : **HAND + L + LE + PS + SEI**

Chargé d'affaire : Ishagh CHEIKH SIDIYA

Diffusé par : Ishagh CHEIKH SIDIYA

Affaire :

35/RENNES/REAMGT ENSAB ACCUEIL-I.SECOURS
44 BD DE CHEZY
35064 RENNES CEDEX

Destinataire :

ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE DE
Marie-claire GUEGUEN
44 BD DE CHEZY
35064 RENNES CEDEX

**Rapport Initial de Contrôle
Technique**

MAJ suite réponse des MOE

En date du 16/02/2026



Ce rapport comporte 22 pages dont une page de garde.

Annule et Remplace le Rapport de conception révision 0 en date du 30/01/2026

Ce rapport est partiel, voir le détail du contenu dans le Sommaire, page suivante.

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - - - -	3
2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE - - - - -	4
3. DOCUMENTS EXAMINÉS - - - - -	5
4. REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET - - - - -	6
5. LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE - - - - -	7

Mission / Chapitre / Intervention technique	Date d'envoi	Version
L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables		
☒ L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	27/02/2026	V1
LE - Solidité des existants		
☒ LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	27/02/2026	V1
SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH		
☒ SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	27/02/2026	V1
☒ SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	27/02/2026	V1
☐ SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques		
☒ SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	30/01/2026	V0
☒ SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	30/01/2026	V0
☒ SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail. Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	30/01/2026	V0
HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées		
☒ HAND - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	27/02/2026	V1
PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme		
☒ PS - Protection parasismique des bâtiments Ishagh CHEIKH SIDIYA - Généraliste	27/02/2026	V1

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : 35/RENNES/REAMGT ENSAB ACCUEIL-I.SECOURS -

Agence	AG CONSTRUCTION OUEST	Adresse chantier	44 BD DE CHEZY
Service	CB0796273	Ville	RENNES CEDEX
N° de convention	29874339	Département	Ille-et-Vilaine
signée le	19/12/2025		
Début des travaux		Valeur prévisionnelle des travaux	135381 €(HT)
Délai	6 mois		
Maître de l'Ouvrage	ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE DE 44 BD DE CHEZY 35064 RENNES CEDEX		
Architecte	OBi 3 allée de la Grande Egalonne 35740 PACE		

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

HAND	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Etendue de la mission :

Aménagement du RDC : salle de conférences, dégagements et accueil. Travaux concernant uniquement la phase 03

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 01/01/2026

• CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

ERP d'un Ensemble de bâtiments non isolés entre eux, classé R 3ème catégorie sans locaux à sommeil selon PV de visite périodique du 11/04/2023

• AFFECTATION DES LOCAUX

Enseignement

• DESCRIPTION ARCHITECTURALE

Bâtiment avec cour d'honneur à R+2 :

RDC : salle de conférences/accueil, salle de cours, vidéographie, studio-photo, chufferie gaz.

Aménagement de la salle de conférences, de l'accueil et des dégagements.

Les étages et les autres bâtiments ne sont pas concernés par les travaux.

• DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Fondations : Sans objet dans le cadre des travaux

- Structure : Sans objet dans le cadre des travaux

- Clos : Sans objet dans le cadre des travaux

- Couvert : Sans objet dans le cadre des travaux

- Equipements techniques :

Installations électriques : Réseau BT 220/380 V

Thermique : Chauffage par climatisation et convecteurs électriques

Ascenseurs : Sans objet dans le cadre des travaux

Sécurité incendie :

Extincteurs portatifs adaptés aux risques

Détection automatique dans les ateliers

SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1

Téléphone urbain pour l'alerte

• CONTRAINTES PARTICULIERES

- Liées au site : Sans objet

- Liées aux risques : Sans objet

- Liées au mode constructif : De technicité courante – Cloisonnement traditionnel à l'intérieur

- Liées à l'occupation des locaux : ERP de type R – Effectifs selon article R2

• CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES

Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux.

• LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

- Locaux à risques moyens : Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux.

- Locaux à risques importants : Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux.

• TECHNOLOGIE INNOVANTE

Sans objet

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE DE		
• Descriptif CCTP PRO ENSAB - Lot N°00 GENERALITES	27/01/2026	27/01/2026
• Descriptif CCTP PRO ENSAB - Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES	27/01/2026	27/01/2026
• Descriptif CCTP PRO ENSAB - Lot N°03 CLOISON DOUBLAGE - FAUX PLAFOND	27/01/2026	27/01/2026
• Descriptif CCTP PRO ENSAB - Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES	27/01/2026	27/01/2026
• Descriptif CCTP PRO ENSAB - Lot N°05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE	27/01/2026	27/01/2026
• Descriptif CCTP PRO ENSAB - Lot N°06 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	27/01/2026	27/01/2026
• Descriptif CCTP PRO ENSAB - Lot N°07 ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	27/01/2026	27/01/2026
• Plan ENSAB phase 03_APD_2025 12 16	27/01/2026	27/01/2026
• Descriptif N°01 INSTALLATIONS DE CHANTIER DÉMOLITION-CURAGE GROS OEUVRE RAVALEMENT	27/01/2026	27/01/2026
OBI		
• Dossier technique AT Bordereau	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique AT ENSAB cerfa	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique AT phase 03 Note de présentation	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 10 NOTICE D'ACCESSIBILITÉ	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 2.1 PLANS DE SITUATION	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 2.2 PLAN GÉNÉRAL DECI	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 3 NOTICE-SECURITE-ERP	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 4.1 PLAN DE MASSE	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 4.2 FACADES	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 5 COUPES	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 7-8.1 PLAN AVANT TRAVAUX	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 7-8.2 PLAN APRES TRAVAUX	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 7-8.3 PLAN PROJET PHASE 03	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 7-8.4 PLAN PROJET ACCUEIL	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 7-8.5 PLAN & COUPE PROJET TISANNERIE	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS 9 PLAN RDC EXISTANT	16/02/2026	16/02/2026
• Dossier technique DS PG	16/02/2026	16/02/2026
• Descriptif E24-057 CCF SSI ENSAB Ind 5	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°00 GENERALITES	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°01 INSTALLATIONS DE CHANTIER DÉMOLITION-CURAGE GROS OEUVRE RAVALEMENT	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°02 MENUISERIES EXTERIEURES	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°03 CLOISON DOUBLAGE - FAUX PLAFOND	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°04 MENUISERIES INTERIEURES	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°06 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - CCTP Lot N°07 ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	28/01/2026	28/01/2026
• Descriptif ENSAB PHASE 03 - Tableau de portes	28/01/2026	28/01/2026
• Plan ENSAB phase 03_PRO	28/01/2026	28/01/2026

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements

Objet / article de référence	Avis
ENVELOPPE - FACADES	
Menuiseries extérieures	Préciser les modalités des tests de performance de la porte vitrée.

MISSION : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Objet / article de référence	Avis
GARDE-CORPS ET FENETRES BASSES	
	Préciser la composition du vitrage de sécurité. Prévoir des essais mécaniques contre le choc pour les parois vitrées de l'accueil.

SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP	
Adaptation des règles de sécurité et cas particuliers d'application du règlement GN 4 - Procédure d'adaptation des règles de sécurité	Retour des autorités compétentes sur l'Autorisation de Travaux à nous fournir pour prise en compte des éventuelles aggravations.

MISSION : PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

PS - Protection parasismique des bâtiments

Objet / article de référence	Avis
TRAVAUX DANS UN BATIMENT EXISTANT	
Incidence des travaux prévus	Précisions à apporter sur les fixations du faux-plafond bois sur le châssis vitré de l'accueil.

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage, nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations

Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet

L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire

L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles réglementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables**Chapitre : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :

Les textes techniques de caractère normatif suivants :

- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;
- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;
- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : L V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
HYPOTHESES GENERALES			
	Données relatives au système de fondation		SO
ENVELOPPE - FACADES			
	Menuiseries extérieures	Porte vitrée : menuiserie en bois fabriquée sur mesure. Joints d'étanchéité prévus.	AP 1- Préciser les modalités des tests de performance de la porte vitrée.

Mission : LE - Solidité des existants**Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.
---------------------	---

Chapitre : LE V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
Examen de l'état apparent des existants			
Charpente - Portiques		Création de plafond bois reposant sur le châssis vitré créé. Charpente existante inchangée.	PM SO

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Article R.134-59 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) - Garde-corps et fenêtres basses - Norme NF P 01-012 (juillet 1988) pour les garde-corps et rampes d'escalier de caractère définitif - Norme NF E 85-015 (avril 2008) concernant les moyens d'accès permanents des lieux de travail
---------------------	---

Chapitre : SEI-CC V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
GARDE-CORPS ET FENETRES BASSES		Création de Châssis bois fixe de type IROKO dans l'accueil et de châssis bois vitré coulissant. Vitrages sous certificat CEKAL	AP 1-Préciser la composition du vitrage de sécurité. 2-Prévoir des essais mécaniques contre le choc pour les parois vitrées de l'accueil.

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements du type R - Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement - Article R 4215 à R4215 - 17 du code du travail relatif à la conformité des installations électriques au code du travail
---------------------	--

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP			
	Classement des établissements	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux. ERP de 3ème catégorie de type R selon notice de sécurité.	SO
	Adaptation des règles de sécurité et cas particuliers d'application du règlement		
	GN 4 - Procédure d'adaptation des règles de sécurité	Aucune prescription de la commission de sécurité ne nous a été communiquée. Degré de stabilité au feu de 1/2h à priori sauf indications contraires des autorités compétentes.	OB 1- Retour des autorités compétentes sur l'Autorisation de Travaux à nous fournir pour prise en compte des éventuelles aggravations.
	GN 5 - Etablissement comportant des locaux de types différents		PM
	GN 6 - Utilisations exceptionnelles des locaux		PM
	GN 7 - Etablissements situés dans les immeubles de grande hauteur		PM
	GN 8 - Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux.	SO
	GN 9 - Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants		PM
	GN 10 - Application du règlement aux établissements existants		PM
	Contrôles des établissements		
	GN 11 - Notification des décisions		PM
	GN 12 - Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		PM
	Travaux		
	GN 13 - Travaux dangereux		PM
	Normalisation		
	GN 14 - Conformité aux normes - Essais de laboratoires		PM
	Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables		
	GN 15 - Réglementation applicable aux structures provisoires et		PM

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues		Avis
démontables.				

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES ERP DU 1ER GROUPE			
Généralités			
GE 1 - Objet			PM
Contrôles des établissements			
GE 3 - Visite de réception			PM
GE 4 - Visites périodiques			PM
GE 5 - Avis relatif au contrôle de la sécurité			PM
Vérifications techniques			
GE 6 - Généralités			PM
GE 7 - Vérifications techniques assurées par des personnes ou organismes agréés			PM
GE 8 - Types de vérifications (organismes agréés)			PM
GE 9 - Rapports de vérifications (organismes agréés)			PM
GE 10 - Rapports de vérifications (techniciens compétents)			PM
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES			
Isolement par rapport aux tiers			
CO 6 - Objet			PM
Résistance au feu des structures			
CO 12 - Résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé en totalité ou partiellement par un ERP - Règles générales		Bâtiment Stable au feu de degré 1/2h réponses MOE. Dispositions existantes inchangées.	SO
Façades			
CO 19 - Généralités			PM
Distribution intérieure et compartimentage			
CO 24 - Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteurs)			
1 - Traditionnel : Parois entre locaux et circulations		Dans l'accueil, création châssis vitrés bois fixes CF1/2h. Intégration d'un châssis coulissant intégré aux châssis fixes de l'accueil PF 1/2h. Porte PF1/2h.	AF
4 - Traditionnel : Blocs portes		Porte P005 entre l'accueil et la salle de conférences E30 selon tableau des portes. Porte P006 supposée rester PF1/2h sinon remplacement de porte PF1/2h. Ouverture en 180°. PV de résistance au feu prévu.	AF
Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers		Placard technique entre la salle C007 et la bagagerie : changement de localisation de la porte d'accès. Porte EI30 avec ferme-porte.	AF

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
		Porte existante CF1/2h condamnée.		
Dégagements				
CO 34 - Terminologie			PM	
CO 37 - Saillies et dépôts				
1 - Absence de réduction de la largeur des dégagements		Porte P006 entre la salle de conférence et le dégagement B.	AF	
CO 38 - Calcul des dégagements				
1 - Nombre et largeur des escaliers desservant le niveau obtenu en cumulant l'effectif du niveau avec ceux des niveaux situés au dessus et en dessous lorsque les niveaux sont en sous-sol			SO	
Sorties				
CO 44 - Caractéristiques des blocs-portes		Porte P006 entre la salle de conférence et le dégagement B.	AF	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER				
Généralités				
AM 1 - Généralités			PM	Comportement au feu s'exprimant en euro classe (produits de construction en majeure partie) ou en catégorie (matériaux d'aménagement, décoration, gros mobilier)
Revêtements				
AM 2 - Produits et matériaux de parois			PM	
AM 4 - Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux		Mise en place de panneaux acoustiques au fond de la salle de conférences. Réaction au feu M1.	AF	
AM 5 - Plafonds des dégagements non protégés et des locaux (Tout plafond, y compris plafonds suspendus, plafonds tendus, plafonds ajourés...)		Plafond bois au dessus du complexe châssis vitré dans l'accueil. Réaction au feu prévue M1.	AF	
AM 7 - Sols des dégagements non protégés et des locaux		Parquet existant collé massif réutilisé. Epaisseur >6mm et réaction au feu M3 minimum selon réponse MOE. Intervention ponctuelle et réutilisation.	SO	
Gros mobilier, agencement principal, aménagements de planchers légers surélevés				
AM 18 - Rangées de sièges		Rangées de sièges créées dans la salle C007 selon plan architecte. Sièges non rembourrés en contreplaqué vernis et structure métallique. Réaction au feu M3.	AF	
DESENFUMAGE				
Objet - principes - application				
DF 1 - Objet du désenfumage			PM	
DF 2 - Documents à fournir			PM	
DF 9 - Entretien et exploitation			PM	A prévoir par l'exploitant
DF 10 - Vérifications techniques			PM	A prévoir par l'exploitant

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE			
Généralités			
MS 1 - Différents moyens de secours		PM	
MS 2 - Dispositions particulières		PM	
MS 3 - Documents à fournir		PM	
Moyens d'extinction			
MS 4 - Différents moyens d'extinction		PM	
Installations d'extinction automatique ou à commande manuelle			
MS 26 - article abrogé		PM	
MS 27 - article abrogé		PM	
Eléments de construction irrigués			
MS 35 - Définition		PM	
Service de sécurité d'incendie			
MS 45 - Généralités		PM	
MS 46 - Composition et missions du service		PM	
MS 48 - Qualification du personnel de sécurité		PM	
MS 49 - Service assuré par les sapeurs-pompiers		PM	
MS 51 - Exercices d'instruction		PM	
MS 52 - Présence de la direction		PM	
Système de sécurité incendie (SSI)	SSI de catégorie A selon CCF SSI. Equipement d'alarme de type 2B existant.	AP	1- Attestation de bon fonctionnement et d'audibilité en tout point de l'établissement à transmettre. 2-PV d'associativité des matériels installés à transmettre.
Système d'alarme			
MS 61 - Terminologie		PM	
Entretien et consignes d'exploitation			
MS 68 - Entretien		PM	
MS 69 - Consignes d'exploitation		PM	
Système d'alerte	Téléphone urbain existant. Dispositions inchangées.	SO	
Entretien, vérifications et contrôles			
MS 73 - Vérifications techniques		PM	
MS 74 - Contrôles		PM	
MS 75 - Autres obligations de l'exploitant		PM	
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE R - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, DE FORMATION, CENTRES DE			

Chapitre : SEI-IN V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
VACANCES - arrêté du 4 juin 1982 modifié			
Généralités			
R 1 - Etablissements assujettis		PM	
R 5 - Utilisation de produits et de matériels dangereux		PM	
Dégagements			
R 17 - Article abrogé par l'arrêté du 2 février 1993		PM	
Aménagements intérieurs			
R 18 - Article abrogé par l'arrêté du 13 janvier 2004		PM	
Moyens de secours			
R 33 - Exercices d'évacuation		PM	

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements du type R - Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement
Remarques générales	Seront à nous fournir : - Plans d'implantations CFO/ECL; -GEN 1 - Schémas d'armoires; - Note de calcul BT. Les câbles ou les conducteurs seront (arrêté du 17 mai 2024) classés Cca-s2, d2, a2. -GEN 2 Les installations desservant les locaux et dégagements non accessibles au public seront commandées et protégées indépendamment de celles desservant les locaux et dégagements accessibles au public. -GEN 3 Les luminaires fixes seront conformes aux normes de la série NF EN 60598 les concernant. Les certificats de conformité seront à fournir. -GEN 4

Chapitre : SEI-EL V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
	Généralités		
	EL 1 - Objectifs	PM	
	EL 3 - Définitions	PM	
	Maintenance, exploitation et vérifications		
	EL 18 - Maintenance, exploitation	PM	
	EL 19 - Vérifications techniques	PM	
	Installations temporaires		
	EL 20 - Généralités	PM	
	EL 22 - Installations de dépannage	PM	
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE			
	Généralités		
	EC 1 - Objectifs	PM	
	EC 2 - Règles générales	PM	
	EC 3 - Définitions des différents éclairages	PM	
	EC 4 - Documents à fournir (Cf EL 2)	PM	
	Eclairage de sécurité		
	EC 14 - Exploitation	PM	
	EC 15 - Vérifications	PM	

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires
---------------------	---

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail.**

Chapitre : SEI-Cdt V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE			
Généralités			
R.4216-1 - Champs d'application		PM	
R.4216-4 - Effectif théorique		PM	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES			
Emploi des matières inflammables			
R.4216-21 - Règles applicables		PM	Se limite à l'adéquation des matériels électriques pour les locaux portés à notre connaissance. Peut faire l'objet d'une mission particulière dans la mesure où l'usage des locaux est défini.
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
Consignes de sécurité incendie			
R.4727-37 - Affichage des consignes de sécurité incendie		PM	
R.4727-38 - Indication des consignes de sécurité incendie		PM	

Mission : HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Chapitre : HAND - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 1er - Chapitre IV - section 5 : Articles R.4214-26 à R.4216-29 relatifs à l'accessibilité et aménagement des postes de travail des travailleurs handicapés Code du travail - 4ème partie - Livre II - Titre 2 - Chapitre V - section 3 : Articles R.4225-6 à R.4225-7 relatifs aux travailleurs handicapés - Art. R.4217-2 du code du travail relatif à l'aménagement des installations sanitaires Arrêté du 27.06.94 relatif aux dispositions destinées à rendre accessibles les lieux de travail aux personnes handicapées (nouvelles construction ou aménagements) en application de l'article R.4214-29 du Code du Travail Circulaire DRT N°95-07 du 14.04.95 relative aux lieux de travail Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, modifié par arrêté du 18 septembre 2012 Arrêté du 8 décembre 2014 (modifié par l'arrêté du 28 avril 2017) fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 164-1 à R. 164-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public modifié par arrêté du 27 février 2019 Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement, modifié par arrêté du 27 février 2019
---------------------	---

Chapitre : HAND V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
ACCESSIBILITE DES ERP SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) EXISTANTES AUX PERSONNES HANDICAPEES			
Art. 6 - Circulations intérieures horizontales		AF	
Art. 9 - Revêtements des sols, murs et plafonds			
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration : aire d'absorption = ou > 25% de la surface du local	Faux-plafond démontable dans la cuisine suivant pièges graphiques. Coefficient d'absorption acoustique 0,9.	AF	
Art. 12 - Sanitaires	Déplacement du sanitaire PMR existant au droit de la tisanerie et création de sanitaire PMR lors des travaux de la phase 02 (hors mission).	SO	

Mission : PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme**Chapitre : PS - Protection parasismique des bâtiments**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de l'environnement - Articles R563-1 à D563-8-1 - Code de l'urbanisme - Articles R431-16, A431-10 et A431-11 - Arrêté du 22 octobre 2010 modifié, relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque normal"
---------------------	--

Chapitre : PS V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
TRAVAUX DANS UN BATIMENT EXISTANT			
Incidence des travaux prévus		Prise en compte du guide de dimensionnement parasismique des éléments non structuraux. Correct.	AP 1- Précisions à apporter sur les fixations du faux-plafond bois sur le châssis vitré de l'accueil.

Copie(s) à :

ECOLE NAT SUP ARCHITECTURE DE / Jean-pierre MAYOT

OBi / Clara FAURE